

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 13 février 2020 à 18 heures 30

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, Colette SUCHET, Martine BOYAC, Christiane CORNUT, David AUZAS, Jean-Louis JOUVE.

Absent : Franck JOUFFRE.

Absentes excusées : Christelle PEIS, Sandrine GENEST (arrivées au point 7)

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|--|
| 1-Compte de gestion 2019 | 9-Musique à l'école |
| 2-Compte administratif 2019 | 10-Cimetière : restructuration et règlement |
| 3-Affectation des résultats | 11-Modification des statuts du Syndicat Inforoutes |
| 4-Engagement de crédits avant le vote du budget | 12-Participation de la commune : extension SDE07 |
| 5-Régie de recettes cantine garderie | 13-Secrétariat médecins |
| 6-PAYFiP service de paiement en ligne | 14-Liaison collège-école |
| 7-Protection sociale complémentaire | 15-Alarme mairie |
| 8-Plan local d'urbanisme | 16-Questions diverses |

Comptes de gestion et administratif 2019 – Affectation des résultats

Les comptes de gestion et administratif sont votés à l'unanimité. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 816 877.93 € et les recettes à 903 154.557. L'excédent de fonctionnement 2019 est de 86 276.62 € auquel se rajoute celui reporté de 2018 de 223 513.51 €, soit un total de 309 790.13 €. En investissement, le résultat de clôture 2019 présente un déficit de 41 652.49 € auquel se rajoute celui de 2018 d'un montant de 129 993.73 €. Le résultat d'investissement cumulé s'élève donc à 171 646 .22 € de déficit. Il est couvert par l'affectation de 165 906.22 € d'excédent de fonctionnement et le solde positif des restes à réaliser (5 740 €). La note de présentation du compte administratif 2019, consultable sur le site de la commune, est disponible en mairie.

Engagement de crédits avant le vote du budget

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager des crédits d'investissement dans la limite du quart de ceux votés en 2019 afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2020 qui interviendra au plus tard le 30 avril. Les montants s'élèvent à 8 050 €.

Régie de recettes cantine garderie

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier le montant maximal de l'encaisse autorisé car ce dernier, fixé à 3 000 € mensuel, est insuffisant. Il sera arrêté à 4 600 €. Le régisseur titulaire verra son cautionnement et son indemnité de responsabilité évolués en conséquence.

PAYFiP service de paiement en ligne

La réglementation obligeant la Commune à mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne à compter du 1^{er} juillet 2020, le Conseil décide de mettre en place l'offre de paiement PAYFiP proposée par la DGFIP. Cette solution est retenue car la DGFIP assure la maintenance et la sécurisation du site à titre gratuit. Les frais bancaires restent toutefois à la charge de la Commune.

Protection sociale complémentaire : convention de participation

Le Conseil décide de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents communaux et d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG 07 à compter du 1^{er} mars 2020.

Plan local d'urbanisme

Le PLU est approuvé définitivement par le Conseil municipal. Le Maire fait part des 41 démarches effectuées par les pétitionnaires lors de l'enquête publique. Seulement trois demandes ont été jugées recevables. Dorénavant la Commune de Lachapelle pourra se référer à des documents d'urbanisme et un règlement qui lui faisait défaut depuis mars 2017.

Musique à l'école

3 classes sont intéressées par la pratique de la musique à l'école. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat Ardèche Musique et Danse. Le montant à charge de la Commune est de 1 460 €.

Cimetière : restructuration et règlement

Le Maire présente le rendu du diagnostic du cimetière réalisé en 2019 pour la mise en conformité de ce dernier. Dans le prolongement de ce diagnostic il est proposé une restructuration du cimetière. A l'unanimité, le Conseil retient cette proposition. Le montant est de 10 504.80 € échelonnés sur plusieurs exercices. L'élaboration d'un règlement est envisagée.

Modification des statuts du Syndicat mixte des Inforoutes

Les modifications portent sur le changement de nom, Inforoutes devenant Numérian, de siège de social, d'ouverture à des collectivités tels que les SDIS, CDG, l'intégration des compétences mutualisées et la modification de la composition du Comité syndical. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Participation de la commune : extension SDE 07 chemin de Veyras, Combe de Banne et Lafarge

Le Conseil décide d'engager des travaux d'extension du réseau électrique au chemin de Veyras, Combe de Banne et Lafarge pour un montant total estimatif de 9 500 € HT.

Secrétariat médecins

La situation des communes face au désert médical pose des problèmes d'évolution pour l'avenir. Les conseils municipaux doivent rester vigilant pour conserver l'accès aux soins.

Liaison école-collège

Le Conseil refuse de signer la convention liaison école-collège relative au paiement de la cantine, cette convention ne simplifiant que la gestion comptable du service de restauration des collèges.

Alarme mairie

Pour répondre aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données, l'alarme anti-intrusion de la mairie a été réparée et réactivée.

Questions diverses

Adhésion à un groupement de commande

La législation organisant la fin des tarifs bleu de vente d'électricité fin 2020, le SDE 07 propose un groupement d'achat qu'il coordonnera et exécutera en contrepartie d'une participation financière. Pour la Commune, elle s'élèverait à 341 € par an. Considérant son faible montant et l'économie de temps pour Lachapelle, le Conseil décide d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Michel Pialat informe de la fin des travaux du terrain multisports, des travaux de voirie de 2019. Les emplois sur les chemins seront réalisés dès que possible. Il explique qu'il faut prévoir la mise en conformité de plusieurs bornes incendie. Par ailleurs, il remercie l'ensemble du personnel communal pour le travail effectué au cours du mandat et Thomas Perney pour son travail lors de son remplacement au service technique. Puis il salue Monsieur Chambon avec qui il a travaillé pendant de nombreuses années et qui participe à son dernier conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

A Lachapelle sous Aubenas, le 19 février 2020

Le Maire,

Roland CHAMBON

